



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



139^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 29 septembre 2006

CE139/FR (Fr.)
29 septembre 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ouverture de la session	4
Questions relatives au Règlement	4
Élection du Bureau.....	4
Adoption de l'ordre du jour	4
Questions relatives aux Comités	5
Élection de quatre Membres appelés à siéger au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration	5
Questions relatives aux Organes directeurs	5
Rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS : Relation des organes intergouvernementaux avec les Organes directeurs de l'OPS.....	5
Mécanismes de conduite du forum des candidats au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain.....	6
Dates et thèmes proposés pour la première session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration	6
Dates et thèmes proposés pour la 140 ^e session du Comité exécutif	8
Dates de la 27 ^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59 ^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques	11
Questions relatives aux politiques des programmes	11
Projet d'Agenda de la santé pour les Amériques	11
Division des tâches entre Agences des Nations Unies concernant les recommandations de l'équipe mondiale pour améliorer la coordination du VIH/SIDA en réponse à la résolution WHA59.12.....	14
Révision des principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales.....	15
Questions administratives	16
Bâtiments et autres locaux de l'OPS.....	16
Clôture de la session	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Décisions	18
CE139(D1) Élection du Bureau.....	18
CE139(D2) Adoption de l'ordre du jour	18
CE139(D3) Élection de quatre Membres appelés à siéger au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration	18
CE139(D4) Dates et thèmes proposés pour la première session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration	18
CE139(D5) Dates et thèmes proposés pour la 140 ^e session du Comité exécutif.....	19
CE139(D6) Dates de la 27 ^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59 ^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques	19

Annexes

Annexe A. Ordre du jour

Annexe B. Liste des participants

RAPPORT FINAL

Ouverture de la session

1. La 139^e session du Comité exécutif s'est tenue le 29 septembre 2006 au Siège de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) à Washington, D.C. Assistaient à la session des représentants des huit Membres suivants du Comité exécutif élus par le Conseil directeur : Antigua et Barbuda, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Panama, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. Le neuvième Membre, Cuba, n'a pas pu participer. Des représentants de l'Argentine, de la Barbade, du Mexique et de Porto Rico étaient présents en qualité d'observateurs.
2. Le Dr Carlos Vizzotti (Argentine, Président sortant du Comité exécutif) a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants, notamment aux nouveaux Membres venant d'être élus par la 47^e session du Conseil directeur : États-Unis d'Amérique, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

Questions relatives au Règlement

Élection du Bureau

3. Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur, le Comité a élu les États Membres suivants qui feront partie du Bureau lors de ses 139^e et 140^e sessions (décision CE139[D1]):

<i>Président :</i>	Venezuela	(Dr Carlos Alvarado)
<i>Vice-Président :</i>	Antigua et Barbuda	(l'Hon. H. John Maginley)
<i>Rapporteur:</i>	États-Unis d'Amérique	(Mme Chuya H. Lane)

4. Le Dr Mirta Roses Periago, Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) était Secrétaire de droit et le Dr Joxel García, Directeur adjoint du BSP était Secrétaire technique.

Adoption de l'ordre du jour (document CE139/1)

5. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire préparé par la Directrice (décision CE139[D2]).

Questions relatives aux Comités

Élection de quatre Membres appelés à siéger au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration

6. Le Comité a élu le Canada, le Chili, Cuba et Trinité-et-Tobago pour siéger au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration (décision CE139[D3]).

Questions relatives aux Organes directeurs

Rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS : Relation des organes intergouvernementaux avec les Organes directeurs de l'OPS (document CE139/3)

7. La Directrice a rappelé que le groupe de travail sur la rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS, estimant qu'il serait utile de clarifier les relations entre certaines réunions intergouvernementales régionales et les Organes directeurs de l'OPS, avait demandé au Secrétariat de préparer un document à ce sujet. Le document CE139/3 portait essentiellement sur deux fora intersectoriels dont les résolutions et les recommandations avaient été considérées dans le passé par les Organes directeurs de l'OPS : la réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la santé et l'agriculture (RIMSA) et la réunion des Ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, bien que les procédures d'adoption des décisions de ces fora puissent également s'appliquer à d'autres réunions intergouvernementales prévues à l'avenir sur des thèmes tels que les objectifs de développement pour le millénaire et les déterminants sociaux de la santé.

8. Le Comité exécutif a été invité à considérer le fait que les Organes directeurs de l'OPS puissent ou non adopter entièrement ou partiellement les déclarations, décisions, recommandations, conclusions et résolutions de ces fora intersectoriels régionaux, sous réserve de leur propre examen et évaluation.

9. Le Délégué du Canada (Président du groupe de travail sur la rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS) a précisé que le groupe de travail s'était efforcé d'éviter toute confusion provenant de l'adoption de résolutions par les États Membres de l'OPS dans d'autres organes. Le groupe de travail avait considéré que ces mesures devraient être formellement soumises aux Organes directeurs pour considération, ce qui assurerait que toute confusion ou contradiction serait levée pendant la discussion. Les États Membres pourraient alors, s'ils le souhaitaient, les adopter en tant que décisions ou résolutions officielles des Organes directeurs de l'OPS.

10. Le Comité exécutif a convenu qu'il était approprié que les Organes directeurs de l'OPS adoptent, sous réserve de leur propre examen et évaluation, les décisions et résolutions prises sur des questions relatives à la santé dans d'autres fora.

Mécanismes de conduite du forum des candidats au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (document CE139/4)

11. Le Président a attiré l'attention du Comité sur le document CE139/4 et a invité l'auditoire à en discuter.

12. Le Délégué du Canada (Président du groupe de travail sur la rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS) a noté que ce thème avait été longuement discuté par le groupe de travail et que le document CE139/4 reflétait fidèlement la teneur de ces discussions. Il a ensuite signalé que le groupe de travail avait convenu que la responsabilité de mettre au point certains détails spécifiques concernant le forum des candidats, comme indiqué au paragraphe 4 du document soumis au Comité, devrait être confiée au Comité exécutif.

13. D'autres Membres du Comité ont partagé le point de vue selon lequel le document CE139/4 reflétait fidèlement les recommandations du groupe de travail relatives au forum des candidats.

14. La Directrice a suggéré que, dans l'esprit d'une autre recommandation du groupe de travail, le Secrétariat établisse une proposition sur les détails du format et de la logistique du forum, qui serait discutée lors de la session de mars 2007 du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration. Cette proposition veillerait particulièrement aux modalités concernant la participation à distance, afin d'assurer que les pays ne soient pas empêchés d'y participer en raison de contraintes financières. La proposition serait ensuite soumise à discussion et approbation par le Comité exécutif lors de sa 140^e session en juin 2007.

15. Le Comité exécutif a fait part de son accord à la suggestion de la Directrice et a approuvé la proposition présentée dans le document CE139/4.

Dates et thèmes proposés pour la première session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration

16. La Directrice a proposé que la première session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration (SPBA) se tienne du 26 au 28 mars 2007. Elle a également proposé les points de fond suivants à être discutés par le SPBA :

- Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)
- Plan directeur de dépenses d'investissement pour l'OPS
- Plan stratégique du BSP, 2008-2012
- Budget programme proposé, 2008-2009
- Renforcement des relations entre l'OPS et les organisations non gouvernementales
- ONG en relations officielles avec l'OPS

17. Outre la proposition mentionnée ci-dessus sur le forum des candidats pour le poste de Directeur du BSP, la Directrice a suggéré que le Sous-Comité puisse également souhaiter considérer les questions d'information suivantes :

- Mise à jour sur le processus de la nomination du Commissaire aux Comptes
- Rapport d'activité sur l'Agenda de la santé pour les Amériques
- Discussion régionale du budget programme proposé de l'OMS pour 2008-2009
- Mise à jour sur la préparation à la pandémie de grippe

18. Le Comité exécutif a fait part de son accord sur la liste proposée des points de fond, mais a suggéré que l'ordre du jour devrait être laissé ouvert pendant un mois, pendant lequel les États Membres pourraient vouloir proposer des points supplémentaires pour discussion. Pour ce qui était des questions d'information, il a fait remarquer que le SPBA avait été créé pour s'occuper exclusivement des thèmes programmatiques, budgétaires et administratifs, laissant au Comité exécutif et ensuite au Conseil directeur le soin de considérer les questions de fond concernant la santé. Dans le même ordre d'idée, il a estimé que la préparation à la pandémie de grippe ne devrait pas faire partie de l'agenda du Sous-Comité, à moins qu'il y ait des aspects programmatiques, de planification ou budgétaires devant être considérés.

19. La question a été posée de savoir si un rapport additionnel du groupe de travail sur la rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS était nécessaire. Tout en reconnaissant qu'il faudrait peut-être créer des groupes de travail supplémentaires pour aborder d'autres questions de gouvernance à l'avenir, le Président du groupe de travail et la Directrice ont tous deux exprimé l'avis que le groupe de travail sur la rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS s'était acquitté de son mandat.

20. Le Comité exécutif a décidé que la première session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration se tiendrait du 26 au 28 mars 2007 et a autorisé le Secrétariat à établir l'ordre du jour après une période de 30 jours, en tenant compte des apports reçus par les Membres du Comité sur les points suggérés par la

Directrice et des points supplémentaires qui pourraient être proposés par les États Membres au cours de cette période (décision CE139[D4]).

Dates et thèmes proposés pour la 140^e session du Comité exécutif

21. La Directrice a proposé que la 140^e session du Comité se tienne du 25 au 29 juin 2007. Le Secrétariat avait préparé la liste suivante de points de l'ordre du jour possibles pour la considération des Organes directeurs en 2007, dont tous ne devaient pas nécessairement être examinés à la fois par le Comité exécutif et la Conférence sanitaire panaméricaine :

- Rapport d'activité sur l'approche de la pauvreté et l'exclusion en Amérique latine et dans les Caraïbes : Prévention, contrôle et élimination des maladies de la pauvreté et le cadre du Plan stratégique régional de l'OPS/OMS pour les maladies négligées, 2006-2015
- Rapport d'activité : Paludisme dans les Amériques et Journée mondiale du paludisme
- Mise en œuvre de la stratégie intégrée de prévention et de contrôle de la dengue (résolution CD44.R9)
- Mise à jour du processus d'harmonisation du onzième Programme général de travail de l'OMS avec le Plan stratégique du BSP, 2008-2012
- Introduction de nouveaux modèles ou projets pour le travail interdisciplinaire, tel que la gestion intégrée des vecteurs (GIV)
- Renforcement des statistiques vitales et sanitaires
- Communautés productives et participation communautaire comme facteurs contribuant à la sécurité alimentaire et au développement local
- Progrès dans l'élimination de la rubéole et du syndrome congénital de la rubéole dans les Amériques
- Plan stratégique régional pour la santé dans le contexte du continuum santé maternelle-néonatale-enfant, conformément aux recommandations du 47^e Conseil directeur
- Déploiement du Plan régional VIH/IST pour le secteur de la santé
- Stratégie régionale pour le financement de la santé et la protection sociale
- Renforcement des capacités pour l'usage des meilleures preuves scientifiques dans les décisions de santé
- Stratégie de coopération régionale pour appuyer les plans d'action nationaux et sous-nationaux dans les ressources humaines pour la santé

22. Le Comité a suggéré que, comme dans le cas de l'ordre du jour de la première session du SPBA, une période de 30 jours devrait être accordée aux Membres pour réfléchir sur la liste proposée des points de l'ordre du jour et peut-être en proposer des supplémentaires. Il a suggéré que les thèmes du diabète et de la santé oculaire pourraient être ajoutés, en particulier du fait que l'ordre du jour proposé par la Directrice semblait être axé plutôt fortement sur les maladies transmissibles. D'autres thèmes proposés comportaient une stratégie régionale pour le renforcement des programmes nationaux de don et de transplantation d'organes et une discussion plus approfondie du problème de la santé d'une perspective des droits. Notant que plusieurs des points proposés par la Directrice étaient des rapports d'activité concernant des mandats antérieurs des Organes directeurs, un Membre a suggéré que le Secrétariat devrait formuler un cadre pour assurer le suivi des engagements acquis en conséquence des résolutions des Organes directeurs.

23. Des Membres ont prévenu qu'il fallait faire attention à ne pas surcharger l'agenda des Organes directeurs en 2007, du fait qu'un temps considérable serait inévitablement consacré à la discussion du budget et à l'élection du prochain Directeur pendant la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine. Le Secrétariat a été encouragé à veiller à ce que les documents de travail préparés pour tous les points comportent des informations et des données non seulement sur l'Amérique latine et les Caraïbes mais sur tous les pays de la Région. On a fait remarquer que des questions telles que la pauvreté et l'exclusion par exemple, concernaient également le Canada et les États-Unis et qu'il était important que tous les documents présentent une perspective véritablement régionale qui faisait état de la situation dans toutes les Amériques.

24. Faisant allusion aux discussions récentes à l'occasion du 47^e Conseil directeur concernant le refus de visas à des représentants d'un État Membre, plusieurs délégués ont suggéré que le Comité exécutif envisage la question d'un accord de pays d'accueil entre l'OPS et les États-Unis d'Amérique, afin d'assurer qu'aucun État Membre ne se voit jamais refuser le droit de participer aux sessions futures des Organes directeurs.

25. Dans la discussion qui a suivi, il a été clarifié que seule la Directrice, en tant qu'unique représentante légale de l'OPS, avait l'autorité de négocier un accord dans ce sens. Il a également été précisé que même si l'OPS avait des accords avec la majorité des pays qui abritaient ses centres et bureaux de pays — soit en tant qu'institution indépendante au sein du système interaméricain, soit en sa capacité de Bureau régional de l'OMS — elle n'avait pas des accords spécifiques de pays d'accueil avec tous les pays. Elle n'avait pas, et n'avait jamais eu, un accord de pays d'accueil avec le Gouvernement des États-Unis. Dans quelques cas, les relations de l'Organisation avec le pays d'accueil étaient régies par la Convention de 1952 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Toutefois, les États-Unis n'avaient pas ratifié cette Convention, de sorte que les dispositions de cette dernière ne s'appliquaient pas à la relation entre l'OPS et les États-Unis.

26. Le Dr Heidi Jiménez, Conseillère juridique de l'OPS, a expliqué qu'un accord du Siège n'avait jamais été conclu avec les États-Unis d'Amérique, dans une large mesure parce qu'il n'avait jamais été considéré nécessaire. L'Organisation avait entretenu des relations harmonieuses avec le Gouvernement des États-Unis pendant plus de 100 ans. Toutefois, à son opinion à titre de Conseillère juridique de l'Organisation, il serait préférable pour toutes les parties concernées, que les deux parties concluent un accord de ce type afin de fournir une base juridique solide pour résoudre non seulement les questions concernant les visas pour les représentants des États Membres de l'OPS, mais aussi pour des questions fiscales et autres, relatives au fonctionnement du Siège de l'OPS aux États-Unis.

27. La Directrice était d'accord avec les vues exprimées par la Conseillère juridique et a ajouté que l'Organisation mondiale de la Santé était fortement en faveur de la négociation d'un accord de pays d'accueil entre l'OPS, en tant que son Bureau régional pour les Amériques, et le Gouvernement des États-Unis.

28. La Déléguée des États-Unis d'Amérique a clarifié que son Gouvernement n'avait pas, à sa connaissance, été approché par l'OPS concernant un accord du Siège, mais elle a indiqué que les États-Unis étaient certainement disposés à entamer des discussions à ce sujet. Elle se demandait toutefois s'il était approprié que d'autres États Membres soient impliqués dans ces discussions. D'autres délégués ont fait remarquer que les États Membres, à travers leur participation aux Organes directeurs, étaient impliqués dans d'autres questions administratives et gestionnaires et qu'ils avaient naturellement un grand intérêt à assurer que leurs représentants ne soient jamais empêchés de participer à des réunions des Organes directeurs.

29. Le consensus des Membres du Comité était que la Directrice devrait prendre des mesures immédiatement pour négocier un accord de pays d'accueil entre l'OPS et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. La Directrice a été priée de fournir une mise à jour du statut des négociations au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration en mars 2007.

30. Le Comité a décidé de tenir sa 140^e session du 25 au 29 juin 2007 et a autorisé le Secrétariat à établir l'ordre du jour après une période de 30 jours, en tenant compte des apports reçus par les Membres du Comité sur les points suggérés par la Directrice et des points supplémentaires qui pourraient être proposés par les États Membres au cours de cette période (décision CE139[D5]).

Dates de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques

31. La Directrice a proposé que la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, soit tenue au Siège de l'OPS à Washington, D.C., du 1^{er} au 5 octobre 2007.

32. Le Comité a donné son accord aux dates proposées. Des délégués ont suggéré que dans la préparation du programme des réunions, le Secrétariat devrait s'efforcer de prévoir les points techniques de fond au début de la semaine, de façon à accorder un large temps à la discussion de ces points et à la considération des résolutions proposées à leur égard. Dans le même temps, ils ont souligné qu'il ne faudrait pas laisser la présentation des prix jusqu'à la fin de la semaine parce que l'audience pour les cérémonies de remise des prix pourrait être très clairsemée. Plusieurs délégués ont également commenté le fait que les discussions de panel tenues lors du 47^e Conseil directeur récemment conclu, même si elles étaient intéressantes et informatives, avaient pris un temps considérable. Ils ont suggéré qu'il pourrait être préférable de tenir ces discussions comme des événements latéraux, en dehors des heures de travail normales des Organes directeurs, afin de leur donner le temps suffisant pour s'acquitter de leur fonction primaire : la prise de décisions.

33. La Directrice a indiqué que le Secrétariat préparerait un programme proposé de réunions pour discussion par le Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration en mars 2007. Le Secrétariat s'efforcerait de garder l'ordre du jour aussi court que possible et d'assurer un usage productif et efficace du temps de la Conférence.

34. Le Comité a décidé que la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, se tiendrait au Siège de l'OPS à Washington, D.C., du 1^{er} au 5 octobre 2007 (décision CE137[D6]).

Questions relatives aux politiques des programmes

Projet d'Agenda de la santé pour les Amériques (document CE139/5)

35. Le Dr Camilo Alleyne (Panama, Président du groupe de travail sur l'Agenda de la santé) a introduit le document CE139/5, notant qu'il représentait le 10^e projet d'Agenda de la santé pour les Amériques, 2008-2017, préparée par le groupe de travail composé d'Antigua et Barbuda, de l'Argentine, du Canada, du Chili, de Cuba, des États-Unis d'Amérique et de Panama. Depuis leur première réunion en juin 2006, le groupe de travail avait tenu une réunion en face à face à Panama les 7 et 8 août 2006, et plusieurs téléconférences et consultations virtuelles. Au cours de ces consultations, le groupe avait rédigé une déclaration d'intention et arrêté les principes et valeurs qui guideraient

l'Agenda de la santé, les tendances de la santé qu'il devrait aborder et les domaines d'action, qui étaient tous décrits dans le document CE139/5.

36. Le Président a proposé que maintenant que le groupe de travail avait accompli la tâche consistant à rédiger l'Agenda de la santé, son mandat devrait être élargi aux fonctions suivantes : 1) superviser et appuyer un processus consultatif au niveau de la Région afin de donner aux Gouvernements, aux organisations internationales et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la santé l'opportunité de fournir des apports à l'Agenda; 2) considérer et incorporer, s'il y a lieu, les commentaires et suggestions reçus dans le but d'obtenir un document final qui reflète avec plus de précision la vision et les aspirations de ceux qui travaillent à l'amélioration de la santé des populations des Amériques; 3) préparer l'Agenda de la santé final; et 4) organiser une réunion de ministres au milieu de l'année 2007 pour adopter l'Agenda définitif de la santé pour les Amériques, 2008-2017.

37. Pour ce qui était du calendrier de travail du groupe pour l'année à venir, il a proposé que le groupe de travail incorpore les commentaires du Comité exécutif dans une version provisoire révisée. Ensuite, d'octobre 2006 à avril 2007, les Gouvernements et autres parties concernées dans l'ensemble de la Région auraient l'opportunité de faire leurs commentaires sur la version provisoire de l'Agenda. Des discussions techniques pourraient être organisées à cette fin aux niveaux national et sous-régional. Le Secrétariat de l'OPS a été prié d'appuyer les activités consultatives. En décembre 2006, la décision serait prise quant à savoir où et quand une réunion des ministres de la santé serait tenue pour approuver l'Agenda de la santé pour les Amériques. Le groupe de travail se réunirait à la fin d'avril 2007 pour parachever l'Agenda de la santé. Les préparations finales pour la réunion des ministres seraient faites en mai ou juin 2007, et les ministres se réuniraient en juillet ou août 2007 pour adopter et lancer officiellement l'Agenda de la santé.

38. Les Membres du Comité exécutif ont estimé qu'ils avaient besoin de plus de temps pour examiner la version provisoire de l'Agenda et se consulter avec les parties prenantes dans leurs pays respectifs. Des Membres ont suggéré que le groupe de travail devrait donner des orientations pour aider les pays à discuter le document et à soumettre leurs apports. À cette fin, ils ont proposé que le groupe de travail devrait ajouter une introduction au document, décrivant le processus et la réflexion qui avaient mené à la formulation de la version provisoire de l'Agenda. Ils ont souligné que tous les commentaires soumis devraient être concis et spécifiques, et que la structure et le format actuels du document devraient être maintenus. En ce qui concernait l'approbation et le lancement de l'Agenda de la santé, certains Membres ont demandé s'il était possible d'organiser une réunion spéciale des ministres de la santé à cette fin, étant donné leurs nombreuses contraintes de temps. Ils ont suggéré qu'il pourrait être plus pratique de simplement approuver l'Agenda de la santé à l'occasion de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine.

39. La Directrice a noté que les plans de santé décennaux antérieurs pour la Région avaient toujours été approuvés dans une réunion séparée, et non dans le cadre des Organes directeurs de l'OPS. Si l'Agenda était approuvé lors de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, il donnerait l'impression d'avoir été une initiative de l'OPS. Il fallait qu'il apparaisse clairement que l'Agenda de la santé représentait la vision des ministres de la santé des Amériques, une vision à laquelle tous les partenaires de la coopération, et non la seule OPS, devraient répondre. Elle a également fait remarquer qu'il y avait une question de timing : du fait que l'Agenda de la santé constituerait la base du Plan stratégique du BSP pour 2008-2012, qui serait approuvé par la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, l'Agenda de la santé devait être finalisé avant la Conférence.

40. À son avis, même si le groupe de travail avait été créé dans le cadre de l'OPS, il devrait maintenant devenir un groupe indépendant, de sorte que son produit final, l'Agenda de la santé pour les Amériques, 2008-2017, ne soit pas lié exclusivement à l'OPS. L'Organisation serait heureuse de continuer à fournir les services de secrétariat et de soutien si le groupe de travail le souhaitait, mais le groupe devrait être libre de choisir une autre organisation pour jouer ce rôle.

41. Les Membres du Comité étaient d'accord pour dire que l'Agenda de la santé devrait être un document qui pourrait servir de guide à tout le travail en santé par tous les partenaires dans la Région. Le Dr Alleyne a dit qu'il considérait approprié que l'OPS continue à fournir les services de soutien au groupe de travail, même s'il partageait l'opinion de la Directrice selon laquelle il s'agissait d'un agenda propre aux ministres de la santé. Il estimait que la première priorité était de finaliser l'Agenda de la santé; les modalités pour son approbation et son lancement pourraient être déterminées plus tard. Il a insisté sur le fait que des apports à l'Agenda étaient requis de tous les États Membres.

42. Il a par conséquent proposé que le groupe de travail révise l'Agenda de la santé à la lumière, tout d'abord, des commentaires reçus des Membres du groupe de travail et, ensuite, des Membres du Comité exécutif. L'agenda serait ensuite circulé parmi les autres États Membres et parmi d'autres organisations et partenaires pour commentaires. Le groupe de travail examinerait et incorporerait les commentaires et suggestions qu'il recevrait et ensuite circulerait à nouveau la version provisoire finale de l'Agenda. Dans l'intérim, il pourrait être décidé comment et quand l'Agenda serait approuvé et lancé par les ministres de la santé de la Région.

43. Le Comité a accepté la proposition du Dr Alleyne.

Division des tâches entre Agences des Nations Unies concernant les recommandations de l'équipe mondiale pour améliorer la coordination du VIH/SIDA en réponse à la résolution WHA59.12 (document CE139/6)

44. Le Dr Gina Tambini (Chef de secteur, santé familiale et communautaire, OPS) a rappelé que l'équipe mondiale pour améliorer la coordination du SIDA entre institutions multilatérales et donateurs internationaux avait été formée en 2005 et avait développé une division des tâches pour guider le travail des Agences des Nations Unies en ce qui concernait le VIH/SIDA. En mai 2006, l'Assemblée mondiale de la Santé avait adopté la résolution WHA59.12, demandant au Directeur général de fournir la coopération technique conformément à cette division des tâches, axée sur les domaines dans lesquels l'OMS avait un avantage comparatif par rapport à d'autres organes.

45. La division des tâches qui apparaissait en annexe au document CE139/6, assignait la responsabilité de quatre domaines techniques à l'OMS comme organisation chef de file. L'OMS était également considérée comme le partenaire principal dans tous les autres domaines techniques sauf un. Toutefois, la responsabilité de trois domaines techniques qui étaient essentiels à l'exécution réussie du Plan régional VIH/IST de l'OPS pour le secteur de la santé, 2006-2015, approuvé par le Conseil directeur en 2005 (résolution CD46.R15), avait été assignée à d'autres Agences des Nations Unies : acquisition de médicaments antirétroviraux et autres produits critiques pour le VIH/SIDA (responsabilité assignée au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)); prévention du VIH/SIDA (responsabilité assignée au Programme conjoint des Nations Unies pour le VIH/SIDA (ONUSIDA)); et certains aspects des services de santé, tels que la santé reproductive (responsabilité assignée au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)). L'OPS avait reçu des mandats de ses organes directeurs et avait forgé une capacité considérable dans tous ces trois domaines.

46. Il a par conséquent été demandé au Comité exécutif d'envisager de prendre une décision mandatant l'OPS d'adapter la division des tâches, en coordination avec ses partenaires des Nations Unies au niveau régional, tenant compte des mandats établis et des avantages comparatifs de chaque agence.

47. Le Comité exécutif a refusé de prendre une décision jusqu'à ce que les Membres aient eu suffisamment de temps pour étudier le document, en comprendre les enjeux et considérer les implications de l'action demandée. On a fait remarquer que le Comité n'avait reçu le document que le matin même de la réunion et que par conséquent les Membres n'avaient pas eu le temps de l'examiner et n'étaient pas prêts à en discuter. Quelques Membres ont fait part de leur désaccord à la proposition du Secrétariat et ont souligné que tous les partenaires travaillant au VIH/SIDA devraient adhérer à la division des tâches établie par l'équipe mondiale. Ils estimaient que l'OPS, qui fait partie de

l'OMS, devrait coordonner ses activités avec celles de l'OMS et ne devrait pas prendre la tête dans des domaines qui n'étaient pas assignés à l'OMS.

48. La Directrice a convenu que les Gouvernements devraient avoir plus de temps pour étudier la question, qui était complexe, mais elle a dénoté que la division des tâches établie par l'équipe mondiale ne tenait pas compte de façon appropriée des réalités régionales ni des mandats confiés aux agences régionales par les Gouvernements de chaque région. Dans le cadre de la division mondiale des tâches, l'OPS ne serait plus en mesure d'aider les membres à acheter des médicaments antirétroviraux à travers le Fonds renouvelable régional pour l'acquisition des fournitures stratégiques de santé publique (le Fonds stratégique) parce que la responsabilité des achats avait été assignée à l'UNICEF. Elle avait discuté de cette question avec ses homologues à la réunion des directeurs régionaux des Agences des Nations Unies, y compris le Directeur régional de l'UNICEF, et ils avaient convenu qu'il y avait des possibilités d'adapter la division mondiale des tâches pour mieux utiliser les compétences et les avantages comparatifs des différentes agences. Elle a également noté qu'il y avait un précédent à ces arrangements régionaux. Par exemple, quelque 30 ans auparavant, l'UNICEF et l'OPS avaient conclu un accord par lequel l'UNICEF serait responsable de l'acquisition des vaccins dans toutes les régions du monde à l'exception des Amériques. L'OPS s'acquittait de cette fonction depuis 1977 par le biais de son Fonds renouvelable pour l'acquisition des vaccins.

49. Le Président a proposé d'accorder une période de 30 jours pour permettre l'examen et la consultation en la matière. Le Comité exécutif a marqué son accord à cette proposition.

Révision des principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales (document CE139/7)

50. Le Dr Philippe Lamy (Chef de secteur, gouvernance, politiques et partenariats, OPS), a présenté le document CE139/7, notant qu'il avait été préparé conformément à la décision du Comité exécutif de transférer la responsabilité d'approbation et de révision des relations entre l'OPS et les ONG du Comité permanent pour les organisations non gouvernementales au nouveau Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration (résolution CE138.R12). Cette décision avait nécessité certaines révisions dans les Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales et le Protocole de l'examen de la collaboration avec les organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS, qui établissait les procédures d'admission des ONG à des relations officielles avec l'OPS et de l'examen de leur collaboration avec l'Organisation. Les principaux changements étaient résumés à la Section 2 du document CE139/7.

51. Notant qu'il avait été recommandé par le groupe de travail sur l'OPS au 21^e siècle, ainsi que par des États Membres individuels au cours de sessions antérieures des Organes directeurs, que l'OPS étende ses relations avec les ONG, il a proposé que le

Secrétariat établis, en consultation avec les pays et les principales parties prenantes concernées, une proposition dans ce sens pour discussion à une date future.

52. Le Comité exécutif était prié de considérer l'adoption de la résolution proposée contenue dans le document CE139/7, approuvant les Principes révisés.

53. Le Comité exécutif a refusé d'adopter la résolution jusqu'à ce que les Membres aient eu le temps d'examiner les Principes révisés. Plusieurs Membres ont noté que, de même que pour le document concernant le point précédent, le document CE139/7 n'avait été distribué que le matin même de la réunion. Ils ont mis l'accent sur le fait que les États Membres ne devraient pas être priés de prendre des décisions ni d'adopter des résolutions à moins que la possibilité ne leur ait été donnée de lire le document et de comprendre pleinement les questions impliquées. Ils ont suggéré que du fait que ce point concernait le travail du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration, sa considération devrait être reportée à la session de mars 2007 du Sous-Comité.

54. La Directrice a indiqué que plusieurs des documents de travail avaient été affichés sur le site web de l'Organisation deux ou trois semaines avant la 139^e session du Comité exécutif. Toutefois, elle reconnaissait que le document CE139/7 aurait dû être disponible bien plus tôt, en particulier du fait que le Secrétariat savait, depuis l'adoption de la résolution CE138.R12 en juin par le Comité, que les Principes devaient être révisés. En ce qui concernait la possibilité de reporter la considération de ce point à la session de mars 2007 du SPBA, elle a fait remarquer que le Sous-Comité n'avait pas de pouvoir de décision et que par conséquent il ne serait pas en mesure d'adopter la résolution approuvant les Principes révisés. De plus, les Principes devaient être approuvés avant l'ouverture de la session du Sous-Comité de sorte que ce dernier puisse les utiliser dans l'accomplissement de ses fonctions relatives aux ONG en relations officielles avec l'OPS. Elle a proposé qu'une période de 30 jours soit accordée pour examiner les changements et qu'une réunion spéciale du Comité exécutif soit convoquée par téléconférence pour considérer la résolution proposée. Elle estimait que 30 jours seraient suffisants pour permettre aux États Membres d'examiner les révisions aux Principes, étant donné que la plupart d'entre elles étaient mineures et concernaient des procédures.

55. Le Comité a accepté la proposition de la Directrice mais a réitéré le fait que les États Membres ne devraient pas être priés de prendre des décisions importantes sans notice préalable. Le Délégué du Canada a exprimé l'avis selon lequel, généralement parlant, il était malavisé d'inscrire des points de substance nécessitant des décisions ou des résolutions, à l'ordre du jour du Comité durant la session suivant immédiatement le Conseil directeur, car les Membres étaient concentrés sur le travail du Conseil et n'auraient pas le temps de se préparer adéquatement pour la considération de ces points par le Comité exécutif. Le Délégué de Trinité-et-Tobago a partagé ce point de vue, faisant remarquer que son pays siégeait au Comité exécutif pour la première fois depuis 18 ans, ayant été élu quelques jours seulement auparavant par le Conseil directeur. Ainsi,

non seulement il n'avait vu aucun des documents à l'avance contrairement à certains autres Membres, mais il n'était pas au courant des discussions sur les questions soulevées lors de sessions antérieures du Comité. Par conséquent, il n'était pas en position de faire des commentaires pertinents sur les documents, encore moins de prendre des décisions.

56. Il a été convenu qu'une période de 30 jours serait accordée pour examen, commentaires et consultation, et qu'une réunion spéciale du Comité serait convoquée par téléconférence dans les 30 jours afin de considérer la résolution proposée contenue dans le document CE 139/7, Révision des principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales. Lors de cette réunion spéciale, le Comité considérera également la décision proposée contenue dans le document CE139/6, Division des tâches entre Agences des Nations Unies concernant les recommandations de l'équipe mondiale pour améliorer la coordination du VIH/SIDA en réponse à la résolution WHA59.12.

Questions administratives

Bâtiments et autres locaux de l'OPS (document CE139/8)

57. M. Edward Harkness (Chef de secteur, opérations des services généraux, OPS) a présenté le document CE139/8, notant qu'il était conforme à la condition selon laquelle toute utilisation majeure du Fonds de l'OPS pour les bâtiments soit notifiée au Comité exécutif. Il a rappelé qu'en 2002, le Comité avait approuvé le financement de réparations du garage du Siège de l'OPS et il était heureux d'annoncer que ces réparations étaient maintenant achevées. Comme l'indiquait le document, d'autres améliorations avaient également été entreprises pour rendre le bâtiment du Siège plus sûr. Au cours de la période biennale 2006-2007, il était prévu de remplacer l'équipement audio-visuel des salles de conférence au Siège de l'OPS, car l'équipement actuel était périmé.

58. En réponse à une question posée par un Membre, M. Harkness a précisé qu'aucun financement supplémentaire n'était demandé aux États Membres pour le remplacement des systèmes audio-visuels.

59. La Directrice a indiqué que le Secrétariat présenterait un plan directeur de dépenses d'investissement en mars, dont le but était de permettre au Secrétariat de s'occuper des réparations et des améliorations au fur et à mesure des besoins, plutôt que d'attendre qu'une urgence se présente et de demander alors des fonds d'urgence.

60. Le Comité exécutif a pris note du rapport.

Clôture de la session

61. Après les échanges de courtoisie habituels, le Président a déclaré la clôture de la 139^e session.

Décisions

62. Au cours de la 139^e session, le Comité exécutif a pris les décisions suivantes :

CE139(D1) Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur du Comité exécutif, le Comité a élu les États Membres suivants qui feront partie du Bureau lors de ses 139^e et 140^e sessions :

Président :	Venezuela
Vice-Président :	Antigua et Barbuda
Rapporteur :	États-Unis d'Amérique

(Réunion unique, 29 septembre 2006)

CE139(D2) Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Comité exécutif, le Comité a adopté l'ordre du jour présenté par la Directrice (document CE139/1).

(Réunion unique, 29 septembre 2006)

CE139(D3) Élection de quatre Membres appelés à siéger au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration

Le Comité a élu le Canada, le Chili, Cuba et Trinité-et-Tobago pour siéger au Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration

(Réunion unique, 29 septembre 2006)

CE139(D4) Dates et thèmes proposés pour la première session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration

Le Comité a décidé que la première session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration se tiendrait du 26 au 28 mars 2007. Il a autorisé le Secrétariat à établir l'ordre du jour, en tenant compte des apports reçus et des points proposés par les États Membres.

(Réunion unique, 29 septembre 2006)

CE139(D5) Dates et thèmes proposés pour la 140^e session du Comité exécutif

Conformément à l'article 17.A de la Constitution de l'OPS, le Comité a établi les dates de sa première session régulière de 2007, la 140^e session, devant être tenue du 25 au 29 juin 2007. Le Comité a autorisé le Secrétariat à établir l'ordre du jour, en tenant compte des apports reçus et des points proposés par les États Membres.

(Réunion unique, 29 septembre 2006)

CE139(D6) Dates de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques

Conformément à l'article 17.A de la Constitution de l'OPS et à l'article 1 du Règlement intérieur de la Conférence sanitaire panaméricaine, le Comité a autorisé la Directrice à convoquer la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, à Washington, D.C., du 1^{er} au 5 octobre 2007.

(Réunion unique, 29 septembre 2006)

EN FOI DE QUOI, le Président du Comité exécutif et le Secrétaire de droit, Directrice du Bureau sanitaire panaméricain, signent le présent Rapport final rédigé dans les langues anglaise et espagnole, les deux textes étant également authentiques.

FAIT à Washington, D.C., aux États-Unis d'Amérique, en ce vingt-neuvième jour de septembre de l'année deux mille six. Le Secrétaire déposera les textes originaux dans les archives du Bureau sanitaire panaméricain et en fera parvenir des exemplaires aux États Membres de l'Organisation.

Carlos Alvarado
Délégué du Venezuela
Président de la 139^e session
du Comité exécutif

Mirta Roses Periago
Directrice du Bureau sanitaire panaméricain
Secrétaire de droit de la 139^e session
du Comité exécutif

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Questions relatives au Règlement**
 - 2.1 Élection du Président, du Vice-Président et du Rapporteur du Comité exécutif
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions relatives aux comités**
 - 3.1. Élection de quatre membres appelés à siéger au Sous-Comité sur le Programme, le Budget, et l'Administration
- 4. Questions relatives aux organes directeurs**
 - 4.1 Rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS : Relation des organes intergouvernementaux avec les Organes directeurs de l'OPS
 - 4.2 Mécanismes de conduite du forum des candidats au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain
 - 4.3 Dates et sujets proposés pour la 1^{ère} session du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration
 - 4.4 Dates et sujets proposés pour la 140^e session du Comité exécutif
 - 4.5 Dates de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques
- 5. Questions relatives à la politique des programmes**
 - 5.1. Version provisoire de l'Agenda de la santé pour les Amériques

ORDRE DU JOUR *(suite)*

5. Questions relatives à la politique des programmes *(suite)*

- 5.2 Division des tâches entre Agences des Nations Unies concernant les recommandations de l'équipe mondiale pour améliorer la coordination du VIH/SIDA en réponse à la résolution WHA59.12
- 5.3 Révision des principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales

6. Questions administratives

- 6.1 Bâtiments et autres locaux de l'OPS

LIST OF PARTICIPANTS*
LISTA DE PARTICIPANTES

MEMBERS OF THE COMMITTEE/MIEMBROS DEL COMITÉ

ANTIGUA AND BARBUDA/ANTIGUA Y BARBUDA

Chief Delegate – Jefe de Delegación

Hon. H. John Maginley
Minister of Health, Sports, and Youth Affairs
Ministry of Health, Sports, and Youth Affairs
St. John's

CANADA/CANADÁ

Mr. Nick Previsich
Acting Director
International Affairs Directorate
Health Canada
Ottawa

CHILE

Sra. Natalia Meta Buscaglia
Coordinadora de Proyectos
Oficina de Cooperación y Asuntos Internacionales
Ministerio de Salud
Santiago

Dr. Osvaldo Salgado Zepeda
Jefe de la Oficina de Cooperación y
Asuntos Internacionales
Ministerio de Salud
Santiago

Sr. Felipe Sáez
Representante Alterno de Chile ante la
Organización de los Estados Americanos
Washington, D.C.

* La liste des participants n'est disponible qu'en version anglaise-espagnole.

MEMBERS OF THE COMMITTEE/MIEMBROS DEL COMITÉ

PANAMA/PANAMÁ

Dr. Camilo Alleyne
Ministro de Salud
Ministerio de Salud
Ciudad de Panamá

Lic. Ilonka Pusztai
Directora de Asuntos Internacionales
Ministerio de Salud
Ciudad de Panamá

TRINIDAD AND TOBAGO/TRINIDAD Y TABAGO

Hon. John Rahael
Minister of Health
Ministry of Health
Port-of-Spain

Ms. Sandra Jones
Acting Permanent Secretary
Ministry of Health
Port-of-Spain

UNITED STATES OF AMERICA/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Ms. Ann Blackwood
Director of Health Programs
Office of Technical and Specialized Agencies
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Mr. Mark Abdo
International Health Analyst
Office of Global Health Affairs
Department of Health and Human Services
Washington, D.C.

Ms. Chuya H. Lane
International Health Analyst
Office of Global Health Affairs
Department of Health and Human Services
Washington, D.C.

MEMBERS OF THE COMMITTEE/MIEMBROS DEL COMITÉ (cont.)

URUGUAY

Dra. María Julia Muñoz
Ministra de Salud Pública
Ministerio de Salud Pública
Montevideo

VENEZUELA

Dr. Carlos Alvarado
Viceministro de Salud y Desarrollo Social
Ministerio de Salud y Desarrollo Social
Caracas

Lic. Rosicar Mata León
Directora General de la Oficina de Cooperación Técnica
y Relaciones Internacionales
Ministerio de Salud y Desarrollo Social
Caracas

OTHER MEMBER STATES/ OTROS ESTADOS MIEMBROS

ARGENTINA

Dr. Carlos Vizzotti
Subsecretario de Relaciones Sanitarias
e Investigación en Salud
Ministerio de Salud
Buenos Aires

Lic. Sebastián Tobar
Director
Coordinación de Relaciones Sanitarias
Internacionales
Ministerio de Salud y Ambiente de la Nación
Buenos Aires

Lic. Karina Chierzi
Jefa de Gabinete de la Subsecretaria de Relaciones
Sanitarias e Investigación en Salud
Ministerio de Salud y Ambiente de la Nación
Buenos Aires

OTHER MEMBER STATES/ OTROS ESTADOS MIEMBROS (cont.)

BARBADOS

Ms. Antoinette Williams
Permanent Secretary
Ministry of Health
St. Michael

MEXICO/MÉXICO

Sr. Juan Gabriel Morales
Representante Alterno
Misión Permanente de México ante la
Organización de los Estados Americanos
Washington, D.C.

Lic. Alejandra González Morel
Directora para Asuntos Multilaterales
Secretaría de Salud
México, D. F.

**ASSOCIATE MEMBERS
MIEMBROS ASOCIADOS**

PUERTO RICO

Dr. Raúl G. Castellanos Bran
Asesor del Secretario de Salud
Departamento de Salud
San Juan

**PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD**

**Director and Secretary ex officio of the Committee
Directora y Secretaria ex officio del Comité**

Dr. Mirta Roses Periago
Director
Directora

PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION (cont.)
ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD (cont.)

Advisers to the Director
Asesores de la Directora

Dr. Joxel García
Deputy Director
Director Adjunto

Dr. Carissa Etienne
Assistant Director
Subdirectora

Mr. Michael A. Boorstein
Director of Administration
Director de Administración
